

DEC142498DR05

Décision portant nomination de M. Thibaut VACELET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères – LERMA.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères ;

Vu la décision n° DEC141644INSU en date du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Dariusz C. (Darek) Lis en qualité de directeur de l'unité UMR 8112 à compter du 1^{er} juin 2014.

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 juin 2014 ;

Considérant que M. Thibaut Vacelet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 12 au 14 novembre (1^{ère} session) et du 11 au 13 décembre 2013 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thibaut Vacelet, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8112 intitulée laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères, à compter du 16 juin 2014.

M. Thibaut Vacelet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thibaut Vacelet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Darek Lis

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Observatoire de Paris